

S. C. W. 152.0.

Bu. 13. Jan. 1953

s.C.41.124.1. - CY

Berne, le 12 janvier 1953.

ed F.60.- FW/es.

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 1er décembre vous nous aviez communiqué un article paru le 24 novembre dans le "New York Times" sous la signature de M. George H. Morison et consacré aux investissements suisses à l'étranger sous la forme indirecte d'emprunts extérieurs et de crédits gouvernementaux.

Jusqu'à présent cet article n'a guère suscité d'échos dans notre pays, mais il nous a beaucoup intéressés et nous vous en remercions vivement. M. Morison évalue à 100 millions de dollars par an notre capacité d'investissement indirect. Il n'indique pas comment les experts américains parviennent à établir ce chiffre, mais cette évaluation paraît assez proche des estimations suisses. Bien qu'en fait il soit fort difficile, notamment en raison du secret bancaire et commercial, de déterminer avec quelque exactitude nos possibilités dans ce domaine, les milieux financiers de notre pays, se fondant sur les travaux du professeur Kellenberger concernant l'exportation des capitaux suisses après la première guerre mondiale, sont enclins à supposer qu'elles doivent être encore aujourd'hui de l'ordre d'un demi-milliard de francs suisses, non compris les crédits avancés par la Confédération à l'U.E.P.

Si M. Morison fait état, à juste titre, de notre effort en faveur de l'U.E.P., son article donne tout de même au public américain une image incomplète de la situation, car il ne tient pas compte de la masse considérable des investissements directs que l'économie suisse opère à l'étranger (holdings, augmentation de souscriptions, etc.).

En ce qui concerne les emprunts extérieurs accordés par la Suisse durant l'année 1952, ils se montent au total à 345 millions de francs suisses, soit 60 millions pour l'Union Sud-Africaine, 25 pour l'"Orange Free State Investment Trust" (OFSIT) à Johannesburg, 60 au Congo belge,

A la Légation de Suisse

Washington

./.



50 à la Belgique, 50 à la Banque internationale de Reconstruction et de Développement à Washington et un crédit de 100 millions à la France. M. Morison estime le total de ces prêts insuffisant par rapport à notre capacité d'investissement. Il attribue ce fait à la réserve selon lui excessive manifestée par les banques suisses à l'égard de la Banque internationale qui n'a pu obtenir plus de 50 millions, soit le même montant qu'en 1951. Sans doute, son article reflète-t-il quelque peu le sentiment de déception que ce chiffre semble avoir causé du côté américain. En réalité, la prudence des banques suisses à l'égard de la Banque internationale était dictée en partie par l'état du marché intérieur suisse au moment de l'emprunt, mais surtout par les conditions insuffisamment engageantes offertes par les négociateurs d'Outre-Atlantique. En outre, les institutions internationales telles que la Banque de Reconstruction et de Développement sont peu familières au public suisse, ce qui l'a incité à rester dans une prudente réserve.

Il est à relever d'autre part que M. Morison passe sous silence un fait psychologique essentiel : le public suisse, instruit par l'expérience, est devenu quelque peu méfiant à l'égard des emprunts étrangers et préfère bien souvent placer sûrement ses fonds en Suisse, même à un taux médiocre, plutôt que de courir des risques de transfert, de change, de dévaluation, de blocage, de nationalisation ou de guerre, sans compter les risques commerciaux inhérents à toute spéculation de ce genre. Cependant, si les garanties offertes par les emprunteurs étrangers sont suffisamment sûres, notamment au sujet du transfert des intérêts et du remboursement du capital, si le preneur inspire une certaine confiance et si l'intérêt proposé est assez élevé pour soutenir avantageusement la comparaison avec celui des emprunts intérieurs, particulièrement ceux de la Confédération, alors les capitaux suisses qui s'accumulent par trop dans notre pays prennent encore le chemin de l'étranger. Ainsi s'explique le fait que les emprunts intérieurs émis en Suisse depuis la fin de la guerre pour un total de 665 millions de francs aient profité pour plus de la moitié à la Belgique et au Congo belge (370 millions) et pour près d'un quart à l'Afrique du Sud (135 millions). Quant au crédit de 100 millions accordé récemment à la France, il a été rendu possible par

la confiance qu'inspirait alors le gouvernement Pinay et le redressement français.

Nous espérons que ces quelques commentaires pourront à l'occasion vous être utiles, non pour donner une suite à l'article de M. Morison, qui n'appelle pas une véritable mise au point, mais pour préciser au besoin, voire rectifier les propos d'éventuels interlocuteurs américains.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
Affaires Politiques

sig. Matter

P.S. Nous avons communiqué l'article de M. Morison à l'Administration fédérale des finances, à la Banque nationale, à M. O. Zipfel, Délégué à la Défense nationale économique, et à l'Association suisse des banquiers à Bâle.